

UNSA Retraités



Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale 2023 L'analyse de l'UNSA Retraités

**3 octobre
2022**

*Le Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale 2023 a été rendu public le 26 septembre.
Pas moins de huit ministres sont signataires de ce document.*

Nous livrons ici une analyse des informations contenues dans ce texte, en retenant les points qui concernent directement les retraités :

- *Accès aux soins,*
- *Politique de prévention de l'autonomie,*
- *Financement de la politique de santé publique : Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie.*
- *Situation des comptes de la Sécurité sociale.*

En préambule, abordons les sujets dont le PLFSS ... ne parle pas !

La réforme des retraites :

La tentation d'introduire dans la loi de Finances de la Sécurité sociale, un « cavalier législatif » permettant de retarder l'ouverture des droits à pension a été, un temps, évoquée. Cette idée est abandonnée, ce qui est une bonne chose !

La revalorisation des pensions :

Elle n'est pas abordée, sinon pour évoquer le fait que l'avance de 4% sur les pensions CNAV consentie au 1^{er} juillet a pesé sur le déficit de l'assurance retraite. C'est donc sans dérogation que l'article L161.25 du Code de la Sécurité sociale (qui lisse la progression des retraites sur l'évolution des prix sur deux ans) va s'appliquer au 1^{er} janvier prochain. On évoque dans la presse une revalorisation de 0.8% en janvier venant compléter l'avance de 4%. A suivre...

La politique de santé :

La prévention

L'accent est mis sur une politique de prévention déclinée sous la forme de rendez-vous de prévention à trois périodes de la vie :

- Tranche des 20-25 ans
- Tranche des 40-45 ans
- Tranche des 60-65 ans

Pour les seniors, ce rendez-vous serait axé sur

- la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée
- la prévention de l'altération des grandes capacités (audition, vision, nutrition, locomotion, cognition et santé mentale).

👉 Ce qu'on en pense

Pour l'UNSA Retraités, la politique de prévention est positive, si les moyens suivent !

La lutte contre les déserts médicaux

En langage techno cela se décline sous la forme suivante : « reconquérir du temps soignant dans les territoires ». La proposition essentielle consiste en la création d'une année supplémentaire d'internat pour les futurs médecins généralistes, lesquels internes seraient envoyés sous la tutelle de Maîtres de Stage Universitaires, combler les vides de l'offre médicale dans les zones « sous denses » (sic).

L'idée ne semble satisfaire ni les étudiants, ni les élus de terrain qui attendent d'autres réponses.

Les autres mesures, guichet unique pour aider à l'installation des jeunes médecins, harmonisation des dispositifs d'aide à l'installation, ne semblent pas d'une envergure suffisante pour enrayer la pénurie de médecins dans les régions sous dotées.

Ce qu'on en pense

Pour l'UNSA Retraités, les mesures incitatives ont atteint leurs limites. Des mesures plus contraignantes sont nécessaires pour obtenir une meilleure répartition des personnels de santé, sur l'ensemble du territoire.

La lutte contre l'intérim des professions de santé :

Cette pratique contribue à la rareté de l'offre médicale sur le terrain, les jeunes praticiens (et pas que ...) privilégiant l'intérim, beaucoup plus rémunérateur, à l'installation en cabinet ou sur des postes de médecin hospitalier. Elle constitue un gouffre financier pour l'hôpital public. En 5 ans le coût de l'intérim a été multiplié par 3, passant de 500 millions d'euros à 1 milliard 424 millions d'euros.

Ce qu'on en pense

La régulation de l'intérim et la mise en adéquation des rémunérations des praticiens intérimaires avec la réglementation vont dans le bon sens.

La prévention de la perte d'autonomie :

L'objectif global de dépenses pour la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie progresserait de 5.1% (5.2% pour les personnes en situation de handicap).

Deux propositions majeures sont déclinées :

- Le dossier de presse présentant le PLFFS évoque **le recrutement de 50 000 soignants supplémentaires** (infirmiers et aides-soignants) dans les Ehpad et un budget de 170 millions d'euros pour financer ces recrutements pour l'exercice 2023. Il s'agit en fait de « doter les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 3 000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en 2023 ».
- **Le financement jusqu'à deux heures supplémentaires par semaine de vie sociale** au bénéfice des personnes âgées à domicile éligibles à l'APA. Il s'agirait d'utiliser ce temps à renouer du lien social, stimuler la mémoire, de façon que l'action des aides à domicile ne se limite pas aux assistances matérielles (lever, coucher, repas) mais permette un échange à même de maintenir le lien social et de prévenir la perte d'autonomie notamment sur le plan cognitif.

Ces mesures sont censées pallier l'absence d'une loi « Grand-Âge », comme l'a indiqué le ministre des solidarités.

👉 Ce qu'on en pense

Pour l'UNSA Retraités, le renforcement de la présence de soignants (infirmiers et aides-soignants) auprès des résidents en Ehpad, reste très insuffisant. Avec 3000 créations de postes de soignants, il faudrait de nombreuses années à ce rythme pour obtenir ce que nous revendiquons, c'est-à-dire un personnel pour un résident, avec un effort prioritaire pour les personnels "au chevet", infirmiers et aides-soignants pour parvenir à 0.6 soignant pour un résident.

Pour les services à domicile, concernant la mise en place de deux heures supplémentaires d'aide à la vie sociale, la mesure apporte une amélioration qualitative au service dû à la personne âgée en perte d'autonomie, maintenue à domicile. Elle valorise, en lui donnant un supplément d'humanité, le métier d'aide à la personne. Nous serons vigilants sur les conditions de mise en place. L'UNSA Retraités demande que le tarif plancher fixé à 22 euros de l'heure soit fortement revalorisé. Rappelons que dans dix ans, un million de personnes âgées fragiles devront être accompagnées à leur domicile.

Un meilleur contrôle des Ehpad

Suite au scandale ORPEA dénoncé par Victor Castanet dans son ouvrage « Les fossoyeurs », le gouvernement, c'est bien le moins, annonce un vaste plan de contrôle des Ehpad, une meilleure régulation tarifaire, des mesures pour organiser la récupération des financements publics détournés de leurs fins, et des sanctions financières à l'encontre de pratiques illégales.

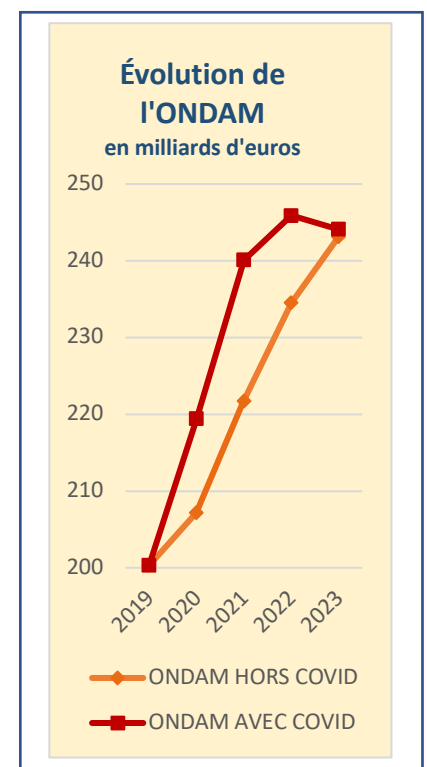
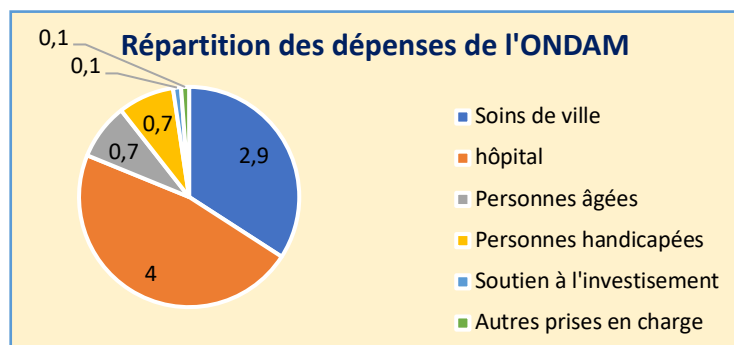
👉 Ce qu'on en pense

Sauf que les effectifs, dans les ARS, chargés de contrôler les milliers d'établissements relevant de leur compétence (Ehpad, hôpitaux, cliniques...) n'ont cessé de fondre ces dernières années. Selon la fédération Unsa Santé Sociaux, de 2014 à 2020, le nombre d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale est passé de 944 à 688 (-27%). Et rien ne semble annoncé dans le PLFSS 2023 pour corriger cette dérive.

L'équilibre des comptes de la Sécurité sociale

L'impact de la Crise du COVID

La crise sanitaire a lourdement pesé sur les comptes de l'Assurance maladie : 18.3 milliards d'euros en 2021, 11.5 milliards d'euros en 2022. Le graphique ci-contre montre l'évolution de l'ONDAM avec et sans les dépenses liées au COVID (L'UNSA réclamait que les dépenses COVID soient sorties du budget de la Sécurité sociale). Pour l'exercice 2023, 1 milliard d'euros est provisionné dont 0.6 milliard pour les vaccins et 0.4 milliard pour les tests.



L'impact du Ségur de la santé

10.9 milliards d'euros sont consacrés dans le budget 2023 à la revalorisation des métiers de la santé.

1.7 milliards aux mesures de rénovation et de construction des hôpitaux.

0.8 milliard à l'amélioration de l'accès aux services de soins y compris pour les personnes âgées et handicapées.

L'Objectif National de Dépenses de Santé (ONDAM)

Hors dépenses liées à la crise sanitaire, il est passé de 200,3 milliards d'euros en 2019 à 243,1 milliards d'euros en 2023, soit une progression de 21 %.

L'évolution des dépenses de la Sécurité sociale

Après un déficit élevé sur les exercices 2020 (-39.7 milliards) et 2021 (-24.3 milliards), les comptes se sont redressés en 2022 avec un déficit réduit à -19.2 milliards, tendance qui devrait se poursuivre en 2023 avec un déficit de 6.8 milliards, soit six fois moindre qu'en 2020.

La Branche vieillesse demeure déficitaire, avec un déficit contenu jusqu'en 2023, mais qui devrait s'accroître au-delà. Le Fonds Social Vieillesse (FSV), durablement déficitaire les années antérieures, accuse un solde positif pour 2022 et 2023.



Ce qu'on en pense

Ce qu'on en pense

La crise sanitaire a fortement impacté les comptes de la Sécurité Sociale, et plus particulièrement de l'Assurance Maladie, de 2020 à 2022. Aujourd'hui, les comptes sont en amélioration. Ces résultats sont la traduction d'une croissance soutenue, et d'une progression de la masse salariale, qui génère davantage de recettes pour la Sécurité Sociale. La démonstration est faite que l'emploi est la meilleure réponse pour financer notre système de protection sociale.

Mais les propositions gouvernementales contenues dans le PLFSS 2023 restent très insuffisantes, avec un objectif de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) sous-évalué, au regard de l'inflation actuelle et d'une éventuelle recrudescence de la Covid.

